Vous souhaitez demander une aide financière au CPAS de Liège ?

OÙ SE PRÉSENTER ?

À l'Espace Monulphe
Rue Monulphe 3 à 4000 Liège.

- Soit le matin : **à 9h00 précises**
- Soit l'après-midi : **à 13h00 précises**

QUAND SE PRÉSENTER ?

Dans les 15 jours précédant la fin effective de vos allocations, exemple :

Fin des allocations le **28/02** ➤ **demande** dès le 16/02
Fin des allocations le **31/03** ➤ **demande** dès le 16/03

BESOIN D'EN SAVOIR PLUS ?

Consultez notre site internet ou **scannez le QR code** et accéder à toutes **les informations utiles**

SITE INTERNET & CONTACT

www.cpasdeliege.be

reforme.chomage@cpasdeliege.be

ER : CPAS de Liège - Place Saint Jacques 13, 4000 Liège - Février 2026

cpas de Liège

VOUS PERDEZ VOTRE DROIT AU CHÔMAGE EN 2026 ?

Le CPAS de Liège répond à vos questions

RÉFORME DU CHÔMAGE 2026 : CE QUI CHANGE

Le Gouvernement fédéral a modifié les règles du chômage. Désormais, **les allocations de chômage sont limitées dans le temps**.

Dans ce cadre, dès janvier 2026, de nombreuses personnes arriveront en fin de droit : **leurs allocations seront supprimées**.

LE CPAS DE LIÈGE : QUE FAIT-IL ?

Le CPAS de Liège a pour mission **d'aider les personnes qui résident à Liège** et qui ne disposent pas de **ressources suffisantes** pour subvenir à leurs besoins essentiels.

VOS ALLOCATIONS DE CHÔMAGE OU D'INSERTION SONT SUPPRIMÉES ?

Le CPAS de Liège **peut examiner votre situation et déterminer** si oui ou non vous pouvez être aidé financièrement. En effet, cette aide (le revenu d'intégration) n'est pas inconditionnelle !

POUR ÊTRE AIDÉ PAR LE CPAS DE LIÈGE, IL FAUT :

Résider de manière permanente et effective sur le territoire de la **Ville de Liège.**

Déclarer toutes les ressources de votre ménage. Le CPAS tient compte de vos ressources et de celles des personnes avec qui vous vivez.

Être disposé à **travailler et le démontrer.**

Pour vérifier ces éléments, un assistant social mènera **une enquête sociale** qui comprend **obligatoirement une visite à domicile**.

L'aide du CPAS est versée aussi longtemps que **les conditions sont remplies** et que la personne **s'investit** dans son projet d'insertion.

LE PARCOURS D'UNE DEMANDE AU CPAS DE LIÈGE

1

LE COURRIER DE L'ONEM

Vous recevez **un courrier de l'ONEM** vous informant que vous arrivez en **fin de droit** aux allocations de chômage ou d'insertion en 2026.

2

LES DOCUMENTS UTILES

Vous préparez **tous les documents** utiles pour attester de votre situation. Une liste indicative est **disponible** sur le site internet du CPAS de Liège.

3

INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AIDE

Vous pouvez vous présenter à l'**Espace Monulphe dans les 15 jours précédant la fin effective** de vos allocations.

4

ENQUÊTE ET DÉCISION

Une fois votre demande introduite, le CPAS doit entamer **une enquête sociale**, et prendra **une décision dans les 30 jours** qui suivent votre demande.